

Fiche de suivi
à nous retourner avec la fiche de calcul de barème complétée, au verso.

NOM : _____ DISCIPLINE : _____ CORPS ou GRADE : _____ Titularisé(e) le : _____ Mél : _____	NOM de jeune fille : _____ Prénoms : _____ Né(e) le : _____ Adresse : _____ _____ Tél : _____
ETABLISSEMENT D'AFFECTION ou de rattachement : Ville : Département :	
TYPE DE DEMANDE : <input type="checkbox"/> Mutation <input type="checkbox"/> 1ère affectation <input type="checkbox"/> Réintégration	MOTIF : <input type="checkbox"/> Raisons familiales <input type="checkbox"/> Autorité parentale unique <input type="checkbox"/> Convenance personnelle <input type="checkbox"/> Voeu académique préférentiel <input type="checkbox"/> Mutation simultanée
VOEUX : 1..... 2..... 3..... 4..... 5..... 6..... 7..... 8..... 9..... 10.....	11..... 12..... 13..... 14..... 15..... 16..... 17..... 18..... 19..... 20.....
SITUATION ADMINISTRATIVE : <input type="checkbox"/> Titulaire d'un poste <input type="checkbox"/> TZR <input type="checkbox"/> ATP <input type="checkbox"/> Stagiaire IUFM <input type="checkbox"/> Stagiaire en situation <input type="checkbox"/> Stagiaire (ex titulaire)	<input type="checkbox"/> Congé pour formation professionnelle <input type="checkbox"/> Congé pour études <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/> Congé longue durée <input type="checkbox"/> Congé longue maladie <input type="checkbox"/> Détachement en France <input type="checkbox"/> Détachement à l'étranger <input type="checkbox"/> Disponibilité pour raisons familiales

Fiche de calcul de barème pour l'année scolaire 2009 - 2010	Points
<p>SITUATION FAMILIALE : Le conjoint doit avoir une activité professionnelle ou être inscrit à l'ANPE après cessation d'une activité professionnelle et pouvoir attester de sa dernière activité salariée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mariage ou Pacs prononcé au plus tard le 1er septembre 2008..... Pacs: obligation d'imposition commune, adresser une attestation de déclaration fiscale (pacs antérieur au 01/01/08), ou une attestation sur l'honneur (pacs entre 01/01/08 et 01/09/08) -v. circulaire p. 17. • Résidence privée ou professionnelle du conjoint.....ou séparation depuis..... • Rapprochement de conjoint : 150,2 pts sur voeu département, académie, zone de remplacement département, zone de remplacement académique, 30,2 sur vœux commune, groupement de communes, infradépartemental..... • Mutation simultanée de conjoints (soit 2 stagiaires, soit 2 titulaires) : pas de point (vœux identiques et formulés dans le même ordre)..... • Séparation : (rapprochement de conjoint uniquement) 50 pts pour 1 année, 75 pour 2, 100 pts pour 3 années de séparation et plus (vœux dpt, aca, zrd zra)..... • RRE (rapprochement de la résidence de l'enfant) : agent élevant seul un ou plusieurs enfants âgés de moins de 20 ans au 1° septembre 2009, 30 pts sur les vœux com, geo, dpt, aca, zrd, zre, zra..... • Enfants à charge de moins de 20 ans au 1/09/09 : 50 pts pour 1 enfants, 100 pour 2, 150 pour 3 et plus (vœux com, geo, dpt, aca, zre, zrd, zra)..... 	
<p>SITUATION PERSONNELLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ex-agent non titulaire (stagiaire en situation) reclassé au 1.09.08 : 2^{ème} : 50 pts ; 3^{ème} : 80 pts ; 4^{ème} et + : 100 pts (voeux département, académie, zrd, zra) • Stagiaire IUFM : 50 pts sur le 1^{er} voeu (bonification valable une seule année)..... • Stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps : 1000 pts sur le département antérieur ou aca..... • Réintégration : 1000 pts sur le département antérieur ou l'aca, zrd ou zra si l'agent était tZR..... • Mesure de carte scolaire en 2009 : 1500 pts sur ancien établissement, commune, dpt, aca (dans cet ordre), pour les titulaires sur ZR, 1500 pts sur vœux ZRE, ZRD, ZRA..... • Mesure de carte scolaire antérieure : 1500 pts sur l'établissement, la commune, si affectation hors de celle-ci; idem pour le dpt..... • Agrégés : 90 pts sur voeux lycée, 150 points sur vœux dpt-lycées..... • Situation médicale : 1000 pts sur voeux commune, géographique, département, zre, zrd, zra, aca, au titre du handicap de l'enseignant titulaire ou stagiaire, ou du conjoint ou pathologie d'un enfant nécessitant des soins spécifiques..... • Sportif de haut niveau : 50 pts par an sur voeu départemental, académique, zrd et zra..... 	
<p>PARTIE COMMUNE :</p> <p><u>Ancienneté dans le poste actuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire : 10 pts par année + majoration de 25 pts par tranche de 4 ans • Stagiaire en situation 2008/2009 : 10 pts (stagiaire iufm ou cop: pas d'ancienneté de poste)..... <p><u>Échelon au 30/08/08</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Classe normale : 7 pts par échelon (forfait minimum 21 pts) • Hors classe : 49 pts + 7 pts par échelon • Classe exceptionnelle : 77 pts + 7 pts par échelon 	
<p>AFFECTATIONS OU FONCTIONS SPECIFIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APV, collègues ambition réussite EP1, 120 pts pour 5 ans, 150 pts pour 8 ans sur tous types de vœux, sauf vœu établissement... • APV ex-PEP IV, en poste depuis le 01/09/2004, 450 points sur tous postes, sauf vœux établissements..... • Affectation par le mouvement spécifique intra « ambition réussite » sur poste créé le 01.09.2006 : 120 pts pour 5 ans, 170 pour 8 ans sur tout type de voeux (après 3 ans, possibilité d'obtenir la ZR correspondante si aucun voeu n'est satisfait).. • Tous TZR : 50 pts sur tout voeu départemental correspondant à la zr, 75 pts pour le vœu établissement correspondant à l'établissement d'exercice, 100 pts si l'établissement est classé « Ambition réussite • TZR affecté sur APV : 120 pts pour 5 ans, 150 pts pour 8 ans (en continu, mais avec changement de zr non interruptif).... 	

Petit glossaire...

Com: vœu commune

Geo: vœu géographique, soit un groupe de communes

dpt: Vœu département

Etab: vœu établissement

ZRA: zone de remplacement académique

ZRE: infra-départemental, seulement en Seine-et-Marne

ZRD: zone de remplacement départemental